



Conseil des droits de l'homme

44^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Cameroun

Genève, le 14 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Cameroun pour sa présentation et formule les recommandations suivantes :

1. Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile dans le contexte de la crise anglophone, et s'assurer que les cas de violations des droits de l'homme fassent l'objet d'enquêtes transparentes et indépendantes, afin de traduire les auteurs présumés en justice.
2. Amender la loi anti-terroriste de 2014 afin de garantir qu'elle ne soit pas utilisée pour restreindre le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique, et garantir que les civils jugés dans le cadre de cette loi ne soient pas jugés par des tribunaux militaires.
3. Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en vue d'abolir définitivement la peine de mort.

Je vous remercie.